

(M. Otto) toutes les idées fausses qu'il peut avoir au sujet de ma matière grise. L'idée que je me fais moi-même de ma matière grise est directement proportionnelle à ce que j'entends dire de l'autre côté, et en particulier à ce que j'entends de la bouche de l'honorable député de York-Est. Plus je l'écoutais, plus je me rendais compte que j'avais de la matière grise. A cet égard, je crois que ma propre matière grise vaut la sienne, sans parler des paroles éloquentes qu'il a employées pour illustrer un point éminemment philosophique, mais qui est loin de se rapporter à la motion proposée par l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), qui a attiré l'attention de la Chambre sur une importante question.

• (9.40 p.m.)

Il n'y avait pas beaucoup de députés ici plus tôt. J'y étais parce que je voulais attirer l'attention de Votre Honneur. Je ne suis pas un ancien combattant et je parle parce que je n'en suis pas un. J'étais trop jeune pour être sous les armes. Cet après-midi, j'ai vu des anciens combattants ici tenter comme moi de se faire donner la parole. Si c'est là une récompense, je devrais me faire décerner la médaille du service distingué pour avoir essayé d'attirer l'attention de Votre Honneur. Enfin, vous m'avez donné la parole mais je ne veux pas abuser du temps des députés parce que je sais que plusieurs autres que moi veulent participer au débat.

Je voudrais parler de deux ou trois choses importantes. Cet après-midi j'ai entendu le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe et celui d'Ottawa-Ouest (M. Francis) qui est à son siège ce soir et qui a suivi attentivement tout le débat. Comme le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) le signalait tantôt, de même que le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride), je ne pense pas qu'il y ait un sujet dont la Chambre a été saisie qui a reçu un tel assentiment. Tous les députés sont en faveur du principe dont s'inspire cette motion. Voilà pourquoi, je suis enclin à parler.

J'ai écouté les propos philosophiques du député de York-Est (M. Otto). En temps et lieu, des paroles de ce genre sont toujours révélatrices. Elles ne sont pas toujours instructives ou éducatives, mais elles sont sûrement révélatrices. Elles révèlent parfois les carences de sa matière grise. De toute façon, comme le présent débat se poursuit dans une ambiance impartiale, je n'en dirai pas davantage à ce sujet.

J'ai une ou deux choses sérieuses à dire. Je ne suis pas ancien combattant ni membre du comité des affaires des anciens combattants. Il y a beaucoup d'anciens combattants dans ma circonscription et dans la partie de la région atlantique que je représente. En fait, je peux me prévaloir du fait que comme député d'Annapolis Valley, je représente le plus grand nombre d'anciens combattants ou membres de la Légion. Je sais pertinemment pour l'avoir appris de mon prédécesseur dans la circonscription, qu'il recevait à son bureau plus d'anciens combattants que tous les députés de la Nouvelle-Écosse réunis. J'ai hérité d'une partie de cet héritage et de ce défi. Je n'en suis peut-être pas aussi digne que ceux qui ont occupé ce siège avant moi. Pour cette raison et à cause de l'intérêt historique pour les anciens combattants et leurs problèmes, je tiens à dire quelques mots qui, vous pouvez me croire, seront brefs.

J'ai écouté les commentaires très constructifs faits au cours du débat par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe et le député d'Ottawa-Ouest. Plusieurs des autres députés qui ont pris la parole après eux étaient membres du comité des affaires des anciens combattants. J'ai été frappé par un point qui revenait constamment dans leurs discours: c'était un comité sans parti pris. D'après eux, il n'était pas question de politique et le comité a écouté sans parti pris et avec beaucoup d'intérêt les remarques constructives sur le rapport Woods et le Livre blanc. Nous avons maintenant le rapport unanime de ce comité.

Permettez-moi de demander une chose à la Chambre, monsieur l'Orateur—et votre contribution à l'effort de guerre du pays a été beaucoup plus généreuse que la mienne. Ceci dit, j'aimerais demander à n'importe quel ancien combattant, ici ou en dehors de la Chambre, combien parmi eux ont débarqué sur les plages de la Normandie sans parti pris.

Une voix: Voyons Pat!

M. Nowlan: Je ne sais qui a dit: «Voyons, Pat.» S'il veut bien se lever et se faire connaître, je me rendrai à son désir. Combien de ces anciens combattants ont participé aux guerres de notre pays d'un cœur et d'un esprit non partisans? Ne vous méprenez pas sur le sens de mes paroles. Je n'emploie pas le mot partisan dans le sens d'affiliation au grand parti libéral, au grand parti conservateur, au grand parti néo-démocratique ou au grand parti créditiste. Je demande très sérieusement, par votre entremise, monsieur l'Orateur, si quelqu'un connaît un ancien combattant qui lui a demandé de l'aide le cœur vide, l'esprit vide et l'âme vide. Ils ne sont pas des non-engagés. Tous ces boniments au sujet de l'absence de parti pris sont de la foutaise.

Qui en sait plus au sujet de l'esprit de parti que ceux qui ont contribué de toutes leurs forces à l'effort de guerre? Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, je le dis, en toute sincérité, aux membres du comité des affaires des anciens combattants et au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé), que je respecte parce qu'il ne le cède en rien à aucun député sur le plan de la sincérité, que les anciens combattants du pays se soucient peu de l'impartialité de la Chambre.

La motion du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe visait à venir en aide à nos anciens combattants. Je songe à tous les anciens combattants qui lisent ce compte rendu, qui lisent le hantsard ou qui suivent nos débats des tribunes. Ils ne sont jamais bien nombreux dans les tribunes, parce qu'ils ne tiennent pas à nous entendre discuter sur le caractère non partisan du comité ou de la Chambre. Ils savent que leur esprit de parti s'est manifesté durant la guerre. Il savent où était leur courage et où était leur cœur. Certains savent où ils ont laissé tel ou tel membre et certains, qui ne sont pas parmi nous ce soir, savent où repose leur âme.

Je vous le dis, monsieur l'Orateur et, par votre truchement, je le dis aux membres du comité des affaires des anciens combattants et au ministre, il faut oublier ces lieux communs au sujet du non-sectarisme. Ne gaspillons pas notre salive à ce sujet, imitons le comité dans sa